



COMMISSION EUROPÉENNE  
DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PECHE

Le Directeur-Général

Bruxelles, 26 janvier 2022

MARE/C1/UK/dsb/Ares(2022)

**Objet: Recommandation n°22 - Difficultés des pêcheurs de l'île de La Palma  
(Espagne) liées à l'activité volcanique**

M. Pavon,

Je tiens à vous remercier pour votre recommandation concernant l'impact de l'activité volcanique de La Palma sur les pêcheurs locaux.

La Commission a conscience de la situation difficile à laquelle vous êtes confrontés, de l'ampleur des dégâts causés par l'éruption volcanique et de la nécessité de soutenir le secteur.

Tirant parti de l'expérience acquise lors de la crise du Covid-19, les co-législateurs ont convenu d'introduire dès le départ des mesures de crise dans le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture. Ainsi, les États membres peuvent, en cas de catastrophe naturelle, accorder une aide en cas d'arrêt temporaire de leur activité aux pêcheurs.

Le programme espagnol FEAMPA étant encore en préparation, les autorités espagnoles pourraient décider de dispenser ce type d'aides en cas de besoin et de leur propre initiative, puisque le règlement FEAMPA s'applique rétroactivement à partir du début de 2021.

Nous avons été informés du fait que le gouvernement espagnol soutenait le secteur de la pêche à hauteur de 0,5 million d'euros transmis par le gouvernement régional. Nous nous réjouissons de savoir que cette aide puisse atténuer les problèmes.

Nous comprenons que les zones de pêche ont été fortement endommagées le long du littoral, et que tout effort pour améliorer la biodiversité prendra du temps. Toutefois, suite à l'expérience de l'éruption du volcan sous-marin El Hierro en 2011, nous espérons que la reprise apportera bientôt des résultats positifs et une rentabilité pour le secteur. La régénération des ressources halieutiques dans la zone côtière recouverte de lave est primordiale, et la pêche artisanale a un grand rôle à jouer pour permettre aux zones maritimes sinistrées de se reconstituer.

M. David Pavon  
Président du Comité Exécutif du CC RUP  
dpavon@ccrup.eu  
Rua de São Paulo, 3  
9760-540 Praia da Vitória  
Açores - PORTUGAL

charlina.vitcheva@ec.europa.eu

Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche peut être directement utilisé pour soutenir les mesures déjà en place dans les îles Canaries pour protéger et régénérer la biodiversité et les écosystèmes marins, ainsi que pour améliorer les infrastructures portuaires et les débarcadères. En outre, des aides sont également disponibles si nécessaire pour améliorer les infrastructures ou assurer la sécurité des pêcheurs.

Permettez-moi enfin de vous remercier de nous avoir écrit et d'avoir partagé avec nous votre expérience concrète de cette catastrophe naturelle. Ce type d'informations directes est très précieux pour nous. Si vous avez d'autres questions sur cette réponse, veuillez contacter Mme Pascale COLSON, coordinatrice des Conseils consultatifs ([Pascale.COLSON@ec.europa.eu](mailto:Pascale.COLSON@ec.europa.eu); +32.2.295.62.73), qui les transmettra aux collègues concernés.

Pour conclure, je vous souhaite une très bonne année et je me réjouis de la poursuite de notre coopération fructueuse.

Cordialement,

[Signé électroniquement]  
Charlina VITCHEVA

c.c.: Daniela Costa [dcosta@ccrup.eu](mailto:dcosta@ccrup.eu)